Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉISME DU 26 DÉCEMBRE 2004 EN ASIE

Appui aux personnes touchées par les tsunami

Sensible à la situation des victimes des tsunami, que ce soit les proches de personnes disparues ou celles et ceux qui sont rentrés blessés, traumatisés ou qui ont subi là-bas des pertes, le Conseil d'Etat a décidé de leur venir en aide en facilitant les démarches et formalités auxquelles elles pourraient être confrontées. Dans ce but, il a requis la collaboration du Bureau cantonal de médiation administrative, qui se tient à disposition pour les orienter et les appuyer dans leurs demandes.

Conscient des difficultés que peuvent éprouver les familles ou les personnes touchées par le séisme en Asie, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en oeuvre une instance à même de fournir conseils et appuis et d'apporter si besoin, l'aide concrète des services de l'Etat pour toutes les démarches que ces personnes souhaiteraient ou devraient entreprendre.

Cette instance est le Bureau cantonal de médiation administrative, qui a accepté la mission d'être à la disposition des proches des victimes et des personnes qui se trouvaient dans les pays atteints par les tsunami et qui, de ce fait, subissent les conséquences d'une situation exceptionnelle. Ces personnes peuvent ainsi s'adresser librement et en toute confidentialité à une instance prête à les accueillir, les écouter, les renseigner et les orienter sur toute demande concernant des formalités auxquelles elles sont confrontées ou des aides qu'elles rechercheraient.

Les coordonnées du Bureau sont les suivantes : permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 09h30 à 13h au 021 351 26 91; adresse e - mail : contact @administrative.mediation-vaud.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 janvier 2005

DIRE, Vincent Grandjean, Chancelier d'Etat, 021 316 40 42, 079 210 84 09